ARRETE N°UCA-2026-595

PORTANT COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE ELECTRONIQUES ET DU BUREAU DE VOTE ELECTRONIQUE CENTRALISATEUR

ÉLECTIONS ET ÉLECTIONS PARTIELLES DES REPRÉSENTANTS AUX CONSEILS DE COMPOSANTES ET AUX CONSEILS DES ECOLES DOCTORALES DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 713-1 et suivants, L. 719-1, L. 719-2, L. 721-1 et suivant, D. 713-1, D. 719-1 à D. 719-40, D. 721-1 à D. 721-8 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu le décret n° 2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du code général de la fonction publique, notamment les article 29 et 32 ;

Vu la délibération n° 2019-053 du 25 avril 2019 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;

Vu l'arrêté DRAES n°2025-55 du 30 juin 2025 portant institution des commissions de contrôle des opérations électorales de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu les statuts de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Ecole de Droit, de l'École d'Économie, de l'IUT Clermont Auvergne, de l'UFR Langues, Cultures et Communication (UFR LCC), de l'UFR Psychologie, Sciences Sociales, Sciences de l'Éducation (UFR PSSSE), de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (UFR STAPS), de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE), de l'UFR de Chimie, de l'Ecole Universitaire de Physique et Ingénierie (EUPI), de l'UFR de Mathématiques, de Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand (OPGC), de l'UFR de Biologie, de l'UFR de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé (UFR MMMS), et de l'UFR d'Odontologie ;

Vu le règlement intérieur de l'École Doctorale Sciences pour l'ingénieur (ED SPI) ;

Vu la délibération de l'assemblée provisoire de l'UCA n°2020-12-18-06 portant sur la mise en place du vote électronique au sein de l'UCA ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'UCA n°CA_20260925_03 portant désignation des membres du comité électoral consultatif de l'UCA ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2025-478 portant sur les modalités d'organisation du vote électronique ;

Vu l'arrêté n°UCA-2026-540 portant organisation des élections et élections partielles des représentants aux conseils de composantes et aux conseils des écoles doctorales de l'UCA ;

Vu l'arrêté n°UCA-2026-543 portant publication des listes électorales concernant les élections et élections partielles des représentants aux conseils de composantes et aux conseils des écoles doctorales de l'UCA ;

Vu l'arrêté n°UCA-2026-594 portant recevabilité des candidatures concernant les élections et élections partielles des représentants aux conseils de composantes et aux conseils des écoles doctorales de l'UCA ;

ARRETE

Article 1

Les bureaux de vote électroniques sont ainsi constitués :

- Ecole de droit – Collège USAGERS

Président	Monsieur	David	ZUROWSKI
Secrétaire	Madame	Adélaïde	REYES
Délégué de liste	Madame	Lisa	DA SILVA

- Ecole d'économie – Collège USAGERS

Président	Monsieur	David	ZUROWSKI
Secrétaire	Madame	Adélaïde	REYES
Délégué de liste	Monsieur	Benjamin	CHAMBEFORT

- IUT Clermont Auvergne – Collège USAGERS

Président	Monsieur	David	ZUROWSKI
Secrétaire	Madame	Adélaïde	REYES
Délégué de liste	Madame	Alice	DEGAY

- UFR LCC – Collège USAGERS

Président	Monsieur	David	ZUROWSKI
Secrétaire	Madame	Adélaïde	REYES
Déléguée de liste	Madame	Victoria	CIPRIANI
Délégué de liste	Monsieur	Charki	PELLE

- UFR PSSSE – Collège USAGERS

Président	Monsieur	David	ZUROWSKI
Secrétaire	Madame	Adélaïde	REYES
Déléguée de liste	Madame	Victoria	CIPRIANI

- UFR STAPS – Collège A

Président	Monsieur	David	ZUROWSKI
Secrétaire	Madame	Adélaïde	REYES
Délégué de liste	Monsieur	Vincent	MARTIN

- UFR STAPS – Collège B

Président	Monsieur	David	ZUROWSKI
Secrétaire	Madame	Adélaïde	REYES
Délégué de liste	Monsieur	Simon	BOYER

- UFR STAPS – Collège BIATSS

Président	Monsieur	David	ZUROWSKI
Secrétaire	Madame	Adélaïde	REYES
Délégué de liste	Madame	Claire	VAN DER HEYDEN

- UFR STAPS – Collège USAGERS

Président	Monsieur	David	ZUROWSKI
Secrétaire	Madame	Adélaïde	REYES
Déléguée de liste	Madame	Victoria	CIPRIANI

- INSPE – Collège B

Président	Monsieur	David	ZUROWSKI
Secrétaire	Madame	Adélaïde	REYES
Délégué de liste	Madame	Anne	SARDIER

- UFR de chimie – Collège USAGERS

Président	Monsieur	David	ZUROWSKI
Secrétaire	Madame	Adélaïde	REYES
Délégué de liste	Monsieur	Lucas	QUESTROY

- EUPI – Collège B

Président	Monsieur	David	ZUROWSKI
Secrétaire	Madame	Adélaïde	REYES
Délégué de liste	Monsieur	Emmanuel	DUFFOUR

- EUPI – Collège USAGERS

Président	Monsieur	David	ZUROWSKI
Secrétaire	Madame	Adélaïde	REYES

- UFR de mathématiques – Collège USAGERS

Président	Monsieur	David	ZUROWSKI
Secrétaire	Madame	Adélaïde	REYES
Déléguée de liste	Madame	Victoria	CIPRIANI

- OPGC – Collège USAGERS

Président	Monsieur	David	ZUROWSKI
Secrétaire	Madame	Adélaïde	REYES

- UFR de biologie – Collège USAGERS

Président	Monsieur	David	ZUROWSKI
Secrétaire	Madame	Adélaïde	REYES

- UFR de médecine – Collège B

Président	Monsieur	David	ZUROWSKI
Secrétaire	Madame	Adélaïde	REYES

- UFR d'odontologie – Collège B

Président	Monsieur	David	ZUROWSKI
Secrétaire	Madame	Adélaïde	REYES

- Ecole Doctorale Sciences pour l'ingénieur (ED SPI) – Collège USAGERS - DOCTORANTS

Président	Monsieur	David	ZUROWSKI
Secrétaire	Madame	Adélaïde	REYES
Déléguée de liste	Madame	Nourhen	GHARIANI

Article 2

Le bureau de vote électronique centralisateur est ainsi constitué :

Président	Monsieur	David	ZUROWSKI
Secrétaire	Madame	Adélaïde	REYES
Délégué de liste	Monsieur	Simon	BOYER
Délégué de liste	Monsieur	Benjamin	CHAMBEFORT
Déléguée de liste	Madame	Victoria	CIPRIANI
Déléguée de liste	Madame	Lisa	DA SILVA
Déléguée de liste	Madame	Alice	DEGAY
Délégué de liste	Monsieur	Emmanuel	DUFFOUR
Déléguée de liste	Madame	Nourhen	GHARIANI
Délégué de liste	Monsieur	Vincent	MARTIN
Délégué de liste	Monsieur	Charki	PELLE
Délégué de liste	Monsieur	Lucas	QUESTROY
Déléguée de liste	Madame	Anne	SARDIER
Délégué de liste	Madame	Claire	VAN DER HEYDEN

Article 3

Les réclamations ou contestations relatives à la préparation, au déroulement des opérations de vote, ainsi qu'à la proclamation des résultats devront être déposées au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats devant la Commission de contrôle des opérations électorales. La requête est à adresser ou déposer au Secrétariat du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand à l'attention de la Présidente de la Commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) – 6, cours Sablon – CS 90129 – 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1.
La CCOE dispose d'un délai de 2 mois pour statuer sur la réclamation qui lui est soumise.

Les recours éventuels contre les décisions de la CCOE (en l'absence de décision expresse à l'issue du délai de 2 mois susmentionné) devront être introduits devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dont l'adresse est indiquée ci-dessus, ou via la plateforme Télérecours citoyens (https://citoyens.telerecours.fr/#/authentication), au plus tard le sixième jour suivant, soit la décision de la CCOE, soit l'absence de décision expresse de la CCOE. Ce délai de six jours ne correspondant pas à un délai franc.

Article 4

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage au sein des composantes et écoles doctorales concernées, ainsi qu'à l'adresse suivante https://www.uca.fr/elections/ et sur le site INTRANET de l'établissement.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD



Le 6 novembre 2026

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Le 6 novembre 2026